

**FACILITATION SERVICES AND POLICY DEVELOPMENT (WRITER) FOR INDIGENOUS ENGAGEMENT
DISO-CEAA-402083**

MODIFICATION NO 1

1. Sous Partie 5, Section 2.2

SUPPRIMER

2.2 Fournisseurs autochtones

Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements sur les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter [l'annexe 9.4](#) du Guide des approvisionnements.

Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux mesures concernant les peuples autochtones ou les marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires.

INSÉRER

2.2 Fournisseurs autochtones

Cette appel d'offre n'est pas réservé aux termes de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Cependant, nous demandons à tous les fournisseurs autochtones qui souhaitent soumissionner de s'autoidentifier dans leur offre à l'Annexe « C », paragraphe 1.6 Certification propriétaire/employé – Entreprise autochtone.

2. Sous Annexe C, Section 1.6

SUPPRIMER

1.6 MARCHÉS RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES

1. Ce marché comprend un élément réservé aux entreprises autochtones aux termes de la Stratégie fédérale d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Pour de plus amples renseignements sur les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter [l'annexe 9.4](#) du Guide des approvisionnements.
2. L'offrant, en déclarant être assujetti aux dispositions sur les marchés réservés de cet appel d'offres, :
 - i. atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de l'offre les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée;
 - ii. convient que tout sous-traitant qu'il engage aux fins de l'offre doit respecter les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée;
 - iii. convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.
3. L'offrant doit cocher la case applicable ci-dessous :
 - . () L'offrant est une entreprise autochtone qui appartient à un propriétaire unique, à une bande, à une société à responsabilité limitée, à une coopérative, à une société en nom collectif ou à une organisation sans but lucratif.

OU

 - i. () L'offrant est une coentreprise formée d'au moins deux entreprises autochtones ou d'une entreprise autochtone et d'une entreprise non autochtone.
4. L'offrant doit cocher la case applicable ci-dessous :

**FACILITATION SERVICES AND POLICY DEVELOPMENT (WRITER) FOR INDIGENOUS ENGAGEMENT
DISO-CEAA-402083**

MODIFICATION NO 1

- . () L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.
- OU**
- i. () L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.
5. À la demande du Canada, l'offrant doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. Il doit veiller à ce que cette preuve soit disponible durant les heures normales de travail à des fins de vérifications par un représentant du Canada, qui pourra tirer des copies ou des extraits de cette preuve. L'offrant fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.
 6. En déposant une soumission, l'offrant atteste que l'information qu'il a fournie pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.

1.6.1 Attestation d'un propriétaire ou d'un employé - marchés réservés aux entreprises autochtones

À la demande du responsable de l'offre à commandes, l'offrant doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé qui est un Autochtone :

1. Je suis ____ (*inscrire « propriétaire » et/ou « employé(e) à temps plein »*) de ____ (*insérer le nom de l'entreprise*) et Autochtone, au sens de la définition de [l'annexe 9.4](#) du Guide des approvisionnements intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».
2. J'atteste que l'énoncé ci-dessus est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.

INSÉRER

1.6 Attestation d'un propriétaire ou d'un employé – entreprises autochtones

À la demande du responsable de l'offre à commandes, l'offrant doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé qui est un Autochtone :

- 1.6.1 Je suis ____ (*inscrire « propriétaire » et/ou « employé(e) à temps plein »*) de ____ (*insérer le nom de l'entreprise*) et Autochtone, au sens de la définition de [l'annexe 9.4](#) du Guide des approvisionnements intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».
 - 1.6.2 J'atteste que l'énoncé ci-dessus est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.
3. Toutes les autres conditions du DOC restent les mêmes.